



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 89139

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les radars automatiques. Il lui demande si l'installation de ces équipements a permis de diminuer significativement le nombre d'accidents de la route.

## Texte de la réponse

Depuis 2002 et l'annonce de l'installation des radars automatiques, les vitesses moyennes pratiquées sur l'ensemble des réseaux routiers français ont baissé de 11,7 %. En appliquant les règles de calcul reconnues en accidentologie, on peut estimer l'effet de la réduction de la vitesse à plus de 11 000 vies sauvées de 2003 à 2009, très massivement dues à la politique du contrôle-sanction automatisé. Par ailleurs, 760 vies de plus auraient pu être sauvées en 2009 si les limitations de vitesse étaient strictement respectées par tous. Cela détermine la marge de progrès encore disponible quant au meilleur respect des limites de vitesse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89139

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2010, page 10179

**Réponse publiée le :** 1er mars 2011, page 2028